

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 29 février 2024, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, deuxième vice-président, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie du 2 octobre 2020, prévoyant les modalités de coopération entre la SAFER de NORMANDIE et l'EPF pour une durée de 5 ans et autorisant le Directeur Général à signer la convention cadre de partenariat,
- Vu la convention cadre entre la SAFER de NORMANDIE et l'EPF de Normandie en date du 21 décembre 2020,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'autoriser le Directeur Général à ne pas opter à l'imposition à la TVA dans les actes de rétrocessions EPF/SAFER des terrains qualifiés non à bâtir et à soumettre ces rétrocessions à la SAFER aux seuls droits de mutation à titre onéreux, considérant l'intérêt des projets d'aménagement à destination desquels l'EPF porte ces fonciers dans le cadre de conventions tripartites avec la SAFER et les collectivités porteuses de projets.

Le deuxième Vice-Président du Conseil
d'Administration de l'E.P.F. Normandie,

Alain BAZILLE



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL




12 MARS 2024

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**



Philippe LERAÎTRE